



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS



Qu'est-ce que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)?

C'est un outil de communication destiné à informer les habitants sur les risques présents sur la Commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'événements grave

LES RISQUES MAJEURS A ARVERT

- Risque de tempête
- Risque de séisme
- Risque de submersion marine
- Risque feux de forêt
- Risque de transport de matières dangereuses



Prévention du risque tempête

Que faire en cas de tempête :

7 Avant:

rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés gagnez un abri en dur fermez portes et volets

→ Pendant:

ne sortez en aucun cas n'allez pas chercher les enfants à l'école débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision ne téléphonez pas tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio

▲ Après:

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux chutes d'objet coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre

Les bons réflexes :



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Écoutez la radio



Prévention du risque sismique

La Commune est située en zone sismique modérée 3 par décret 2010-1255 du 22 octobre 2010.

Les bons réflexes :

























Risque de submersion marine

Plan de zonage du Plan local d'Urbanisme Atlas des risques littoraux



<u>Prévention des Risques</u> <u>Transport de matières dangereuses</u>

PREVENEZ LES POMPIERS (18 OU 112)

→ Pendant:

En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir, éloignez vous dans une direction différentes des fumées et émanations toxiques Enfermez vous dans un bâtiment clos, fermez les portes et les fenêtres, coupez la ventilation et climatisation pour éviter les entrées d'air n'allez pas chercher les enfants à l'école Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion

ne téléphonez pas

tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio









Prévention du risque feu de forêt

PREVENEZ LES POMPIERS (18 OU 112)

La zone concernée par le risque feu de forêt est située Fief de Besse et Fief de Dirée (voir cartographie annexée)

EN CAS DE CRISE

Téléphonez à la Mairie

05 46 36 40 36

En dehors des heures d'ouverture le standard est transféré à la personne de permanence le maire ou un adjoint

Numéros d'Urgence

Pompiers 18 ou 112

Police ou Gendarmerie 17

SAMU 15